

Saskatchewan. On lit ensuite dans la nouvelle qu'il loue le gouvernement d'avoir mis ce programme en vigueur. En voici une autre du *Star-Phoenix* qui déclare "Les versements d'appoint à l'égard des porcs constituent une bonne mesure". L'article est écrit par le professeur Van Vliet, qui est à la tête du département de la gestion agricole à l'université de la Saskatchewan. En voici une autre du *Star-Phoenix* du 24 mars, qui déclare "La SFU loue la décision relative au prix des porcs". On voit par là combien le député d'Assiniboia comprend ce qui a été fait.

M. McIlraith: L'annonce n'était peut-être pas très claire.

M. Argue: C'était une grave erreur. Puis-je poser une question au ministre? A-t-il vu les commentaires qu'a faits M. J. H. Wesson sur cette question?

L'hon. M. Harkness: Oui, monsieur le président, j'ai lu les commentaires de M. Wesson, et il est aussi mal renseigné sur la nature et la portée précise des versements d'appoint que semblent l'être d'autres députés ainsi que deux ou trois éditorialistes dont je vais parler.

A la page 2229 du *hansard* encore, on lit que le chef de l'opposition a déclaré, à propos de ce programme:

C'est alors que, dans sa sagesse et pour remédier à la situation, il en vient maintenant à instaurer un nouveau principe à l'égard de ce produit, celui des versements d'appoint. A ce propos, monsieur l'Orateur, nous éprouvons quelque satisfaction à voir le gouvernement adopter le principe mis de l'avant dans la résolution adoptée par notre congrès national, celui de recourir, s'il y a lieu, aux versements d'appoint.

Le chef de l'opposition s'imagine que c'est un nouveau principe, mais ce n'est pas un principe du tout. Les versements d'appoint sont une méthode, non un principe, employée pour maintenir des prix minimums; voilà ce que sont les versements d'appoint. Les prétendus versements d'appoint que les cultivateurs de l'Ouest réclament n'en sont pas; ce sont des versements rétroactifs.

M. Argue: Pour maintenir un minimum.

L'hon. M. Harkness: Mais ce ne sont pas, à proprement parler, des versements d'appoint. L'une des raisons pour lesquelles je le mentionne, c'est qu'on en parle continuellement comme étant des versements d'appoint et qu'on n'en comprend pas toujours le fonctionnement.

M. Argue: Du côté ministériel seulement.

L'hon. M. Harkness: Je le répète, le chef de l'opposition en parlait comme s'il s'agissait d'un nouveau principe. J'aimerais faire remarquer que, quant à nous, nous nous sommes servis de versements d'appoint depuis

que nous sommes au pouvoir, pour ainsi dire. Nous avons eu recours aux versements d'appoint pour soutenir le prix de la laine. Nous venons de terminer l'envoi des chèques couvrant le versement d'appoint de 2.8c. la livre pour toute la laine achetée au Canada. Nous avons eu recours aux versements d'appoint pour soutenir le prix du soya et, l'année dernière, pour soutenir le prix des pêches. Au besoin, nous y aurons recours pour soutenir le prix du blé ontarien. Autrement dit, les versements d'appoint ne sont pas chose nouvelle, contrairement à ce que semblait croire le chef de l'opposition. Nous y avons eu recours depuis que nous appliquons un programme de soutien des prix.

Je tiens à bien préciser que les versements d'appoint, à proprement parler, ne sont qu'une méthode, seulement une méthode, contribuant à maintenir un prix minimum déterminé d'avance. Quand nous avons étudié la loi sur la stabilisation, j'ai traité cette question à maintes et maintes reprises et je croyais l'avoir bien précisée. J'ai dit qu'il y avait trois méthodes générales,—elles sont prévues dans la loi,—selon lesquelles des prix de soutien pour les produits agricoles pourraient être établis. L'une de ces méthodes est l'achat, une autre, le versement d'appoint, et la troisième, le versement forfaitaire ou toute autre méthode de ce genre qui pourrait être déterminée. Nous avons appliqué, l'année dernière, les versements forfaitaires aux tomates de la Colombie-Britannique.

M. McIlraith: Me permettrait-on de poser ici une question à l'honorable ministre? En ce qui concerne la déclaration du chef de l'opposition qu'il vient de citer comme figurant à la page 2229 du *hansard*, n'attache-t-il aucune importance aux mots "à l'égard de ce produit"?

L'hon. M. Harkness: La seule importance que j'y attache, c'est que le chef de l'opposition établit clairement qu'il parle des porcs.

M. McIlraith: C'est exact.

L'hon. M. Harkness: Oui, il établit nettement qu'il parle des porcs.

M. McIlraith: Mais quel est le principe appliqué aux porcs?

L'hon. M. Harkness: Ce dont j'ai donné lecture indique qu'il n'a pas compris en quoi consistent les versements d'appoint.

M. McIlraith: Il me semble qu'il a prouvé le contraire.

L'hon. M. Harkness: Et il n'a pas compris que nous y avons recouru très fréquemment pendant les derniers 18 mois.

M. McIlraith: Au sujet des porcs.